



THORMA

More than 100 year tradition

FLENSBURG FLENSBURG II FLENSBURG III

Ce produit ne convient pas comme source de chaleur principale pour le chauffage.

Notice d'installation et d'utilisation

FR

**Notice d'installation et d'utilisation
des poêles à bois
FLENSBURG, FLENSBURG II, FLENSBURG III
testés selon les normes DIN EN 16510-1, DIN EN 16510-2-1**

1. Généralités

Les poêles FLENSBURG, FLENSBURG II, FLENSBURG III (ci-après dénommés « le poêle ») sont des appareils de chauffage au bois sans production d'eau chaude, c'est-à-dire sans fonction de chauffage indirect. La puissance thermique directe est de 7,0 kW, la puissance thermique indirecte est de 0,0 kW / sans objet. Le poêle possède un seul niveau de puissance thermique, sans régulation de la température ambiante.

2. Instructions d'installation

Le poêle est livré monté, prêt à raccorder, et doit être raccordé au conduit de fumée existant de la maison au moyen d'un élément de raccordement. L'élément de raccordement doit être aussi court et rectiligne que possible, horizontal ou légèrement montant. Les raccords doivent être rendus étanches.

Les normes nationales et européennes, les prescriptions locales et les règles de construction ainsi que les dispositions de sécurité incendie doivent être respectées. Informez donc au préalable votre ramoneur de secteur. Il faut s'assurer que la quantité d'air nécessaire à la combustion est suffisante. Veillez-y tout particulièrement en présence de fenêtres et de portes à fermeture étanche (joint à lèvres).

Le calcul du conduit de fumée s'effectue selon la norme DIN EN 13384 -1 ou 13384 - 2, à l'aide du triplet de valeurs figurant dans la présente notice.

La classe de résistance au feu du conduit de fumée est T400.

Avant l'installation, vérifiez que la capacité portante du support est suffisante pour le poids de votre poêle. Si elle est insuffisante, des mesures appropriées (par ex. plaque de répartition de la charge) doivent être prises pour l'obtenir.

3. Consignes générales de sécurité

La combustion du combustible libère de l'énergie thermique qui chauffe fortement les surfaces, les portes du foyer, les poignées de porte et de commande, la vitre, les tuyaux de fumée et, le cas échéant, la façade du poêle. Ne touchez pas ces pièces sans vêtements de protection ou accessoires appropriés (gants résistants à la chaleur ou autres moyens de manœuvre). Attirez l'attention des enfants sur ces dangers et tenez-les à l'écart du foyer pendant le fonctionnement.

Le poêle ne doit pas être utilisé si les joints de la porte sont endommagés. Une fois la combustion entièrement terminée, fermez toutes les arrivées d'air de combustion réglables.

4. Combustibles autorisés

Le combustible autorisé est constitué de bûches d'une longueur de 25 cm et d'une circonférence de 30 cm, d'une teneur en humidité ≤ 25 %. Les autres combustibles ne sont pas autorisés. Seules des bûches séchées à l'air peuvent être utilisées. La combustion de déchets, et en particulier de matières plastiques, est interdite par la loi fédérale allemande sur la protection contre les immissions. En outre, elle endommage le foyer et le conduit de fumée, peut nuire à la santé et, en raison des nuisances olfactives, entraîner des plaintes du voisinage. Des bûches séchées à l'air contenant au maximum 20 % d'eau s'obtiennent après un séchage d'au moins un an (bois tendre) ou deux ans (bois dur). Le bois n'est pas un combustible à combustion lente ; un chauffage continu du foyer toute la nuit n'est donc pas possible au bois.

5. Allumage

Lors du premier allumage, une odeur désagréable due au séchage de la peinture de protection est inévitable ; elle disparaît après une courte durée de fonctionnement. Pendant l'allumage, la pièce d'installation doit être bien aérée. Il est important de passer rapidement la phase d'allumage, car des erreurs d'utilisation peuvent entraîner des émissions plus élevées.

Dès que le matériau d'allumage a bien pris, ajoutez du combustible. N'utilisez jamais d'alcool à brûler, d'essence ou d'autres liquides inflammables pour l'allumage. L'allumage doit toujours se faire avec un peu de papier, du petit bois et une petite quantité de combustible. Pendant la phase d'allumage, alimentez le poêle en air primaire et en air secondaire. Fermez ensuite l'air primaire et réglez la combustion au moyen de l'air secondaire supérieur et inférieur. Ne laissez pas le poêle sans surveillance pendant cette phase de démarrage.

6. Fonctionnement de plusieurs foyers

Lorsque plusieurs foyers fonctionnent dans une même pièce ou dans un même circuit d'air, veillez à assurer une arrivée d'air de combustion suffisante.

7. Chauffage en mi-saison

En mi-saison, c'est-à-dire lorsque les températures extérieures sont plus élevées, une hausse soudaine de la température peut perturber le tirage du conduit de fumée, de sorte que les fumées ne sont pas entièrement évacuées. Chargez alors le foyer avec de plus petites quantités de combustible et faites-le fonctionner avec la tirette / le régulateur d'air primaire plus ouvert, afin que le combustible présent brûle plus vite (avec flamme) et que le tirage se stabilise. Pour éviter les résistances dans le lit de braises, descendrez plus souvent, avec précaution.

8. Nettoyage et contrôle

Le poêle, les circuits de fumée et les tuyaux de fumée doivent être contrôlés chaque année – éventuellement plus souvent, par ex. après le ramonage du conduit de fumée – afin de détecter les dépôts, et nettoyés si nécessaire. Le conduit de fumée doit également être ramoné régulièrement par un ramoneur. Votre ramoneur compétent vous indiquera la fréquence nécessaire. Le poêle doit être contrôlé chaque année par un spécialiste.

9. Versions

Les poêles sans portes à fermeture automatique doivent être raccordés à un conduit de fumée individuel. Le fonctionnement avec foyer ouvert n'est autorisé que sous surveillance. Le calcul du conduit de fumée doit être effectué selon la norme DIN 13384 - 1. Le poêle est un foyer à fonctionnement intermittent.

10. Air de combustion

Les poêles étant des foyers dépendant de l'air ambiant, qui prélèvent leur air de combustion dans la pièce d'installation, l'utilisateur doit assurer une arrivée d'air de combustion suffisante.

Avec des fenêtres et des portes étanches (par ex. dans le cadre de mesures d'économie d'énergie), il se peut que l'arrivée d'air frais ne soit plus assurée, ce qui peut nuire au tirage du poêle. Votre bien-être, voire votre sécurité, peuvent en être affectés. Le cas échéant, il faut prévoir une arrivée d'air frais supplémentaire, par ex. en installant un clapet d'aération près du poêle ou en posant un conduit d'air de combustion vers l'extérieur ou vers une pièce bien aérée (sauf chaufferie). Il faut en particulier s'assurer que les conduits d'air de combustion nécessaires restent ouverts pendant le fonctionnement du foyer. Les hottes aspirantes installées dans la même pièce que le foyer ou dans le même circuit d'air peuvent perturber le fonctionnement du poêle (jusqu'à un refoulement de fumée dans la pièce d'habitation, malgré la porte du foyer fermée) ; elles ne doivent donc en aucun cas fonctionner en même temps que le poêle.

11. Protection contre l'incendie

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de sortir les cendres chaudes !

Distance aux éléments de construction et meubles inflammables

Une distance minimale de 40 cm doit être respectée par rapport aux éléments de construction et meubles inflammables pour FLENSBURG.

Les modèles FLENSBURG II et FLENSBURG III nécessitent une distance de 10 cm à l'arrière et de 25 cm sur les côtés avec tôles de protection contre le rayonnement - afin d'assurer une protection thermique suffisante.

Protection contre l'incendie dans la zone de rayonnement

Aucun élément de construction ni meuble inflammable ne doit se trouver à moins de 80 cm dans la zone de rayonnement de la vitre. Cette distance peut être réduite à 40 cm si une tôle de protection contre le rayonnement, ventilée des deux côtés, est installée entre le foyer et les éléments inflammables.

Protection contre l'incendie hors de la zone de rayonnement

Les distances minimales aux éléments de construction et meubles inflammables sont indiquées sur la plaque signalétique de l'appareil et doivent être respectées

Sols

Devant les ouvertures de chargement des foyers à combustible solide, les sols en matériaux inflammables doivent être protégés par un revêtement en matériau incombustible. Ce revêtement doit dépasser l'ouverture de chargement d'au moins 50 cm vers l'avant et d'au moins 30 cm sur les côtés.

12. Pièces de rechange

Seules des pièces de rechange expressément approuvées ou proposées par le fabricant peuvent être utilisées. Si nécessaire, adressez-vous à votre revendeur spécialisé.

Le foyer ne doit pas être modifié !

13. Mise en garde en cas de feu de cheminée

Si un combustible inadapté ou trop humide est utilisé, les dépôts présents dans le conduit de fumée peuvent provoquer un feu de cheminée. Fermez immédiatement toutes les entrées d'air du poêle et prévenez les pompiers. Une fois le feu de cheminée éteint, faites contrôler le conduit de fumée par un spécialiste (fissures, défauts d'étanchéité).

14. Puissance thermique nominale, réglages de l'air de combustion et durées de combustion

La puissance thermique nominale du poêle est de 7,0 kW. Elle est obtenue avec un tirage minimal de 12 Pa.

Combustible	Bûches (longueur 25 cm, circonférence 30 cm)
Charge maximale	2,1 kg
Air primaire	Fermé
Air secondaire supérieur	Ouvert à 100 %
Durée de combustion	1 h

L'air de combustion primaire entre dans la chambre de combustion par la rosace rotative située sur la porte du cendrier (porte inférieure).

L'air secondaire entre dans le foyer par des tirettes situées sur les traverses inférieure et supérieure du cadre de la porte du foyer (porte supérieure vitrée).

15. Capacité de chauffage

Selon la norme DIN 18 893, la capacité de chauffage pour les pièces dont l'isolation thermique n'est pas conforme à la réglementation sur l'isolation thermique est, pour une puissance thermique nominale de 7,0 kW, de :

- conditions de chauffage favorables : 190 m³
- conditions de chauffage moins favorables : 120 m³
- conditions de chauffage défavorables : 82 m³

En chauffage intermittent – interruption de plus de 8 h – la capacité de chauffage est réduite de 25 %.

16. Caractéristiques techniques

• Émissions dues au chauffage des locaux à la puissance thermique nominale :

Combustible :	Bûches d'une teneur en humidité $\leq 25 \%$
Puissance thermique nominale [kW] :	7,0
Rendement thermique [%] :	75
CO (13%O₂) [mg/Nm³] :	363
PM (13%O₂) [mg/Nm³] :	38
OGC (13%O₂) [mg/Nm³] :	25
NO_x (13%O₂) [mg/Nm³] :	104
Eff. éner. saisonnière [%] :	65

- **Puissance thermique minimale :** - kW
- **Rendement utile à la puissance thermique minimale :** - %
- **Indice d'efficacité énergétique (IEE) :** 99
- **Diamètre de la buse de fumée arrière :** Ø 120 mm
- **Dimensions hors tout [mm] et poids [kg] du poêle :**

Poêle	Hauteur	Largeur	Profondeur	Poids
FLENSBURG	930	287	457	61
FLENSBURG II	882	400	465	75
FLENSBURG III	882	400	600	77

17. Raccordement au conduit de fumée

Données pour le calcul du conduit de fumée (à la puissance thermique nominale) :

Combustible	Bûches
Débit massique des fumées [g/s]	7,4
Température des fumées mesurée à la buse [°C]	310
Tirage à la puissance thermique nominale [mbar]/[Pa]	0,12 / 12
Tirage à 0,8x la puissance thermique nominale [mbar]/[Pa]	0,10 / 10

Garantie

La garantie du poêle à feu continu est de 2 ans à compter de la date d'achat. En sont exclues toutes les pièces exposées directement au feu. Les microfissures des briques de chamotte n'affectent pas le fonctionnement du poêle et ne constituent pas un motif de réclamation.

La date de votre facture et le reçu du revendeur font foi de la date d'achat. Un défaut ou un dommage ne peut toutefois être reconnu que si la présente notice d'installation et d'utilisation a été scrupuleusement respectée et suivie lors de l'installation et de l'utilisation du poêle.

Sont donc exclus de la garantie les dommages résultant d'une utilisation non conforme du poêle, d'un raccordement défectueux ou de l'action d'une force physique.

Le fabricant n'assume aucune garantie pour les dommages et défauts des appareils ou de leurs pièces causés par : une action extérieure, chimique ou physique lors du transport, du stockage, de l'installation et de l'utilisation de l'appareil (par ex. refroidissement brusque à l'eau, débordement d'aliments, eau de condensation, surchauffe) ; un mauvais choix de taille du poêle ; le non-respect des règles de construction en vigueur ; des erreurs lors de l'installation et du raccordement de l'appareil ; un tirage insuffisant ou trop fort du conduit de fumée ; des travaux de réparation mal exécutés ou d'autres modifications, notamment ultérieures, du foyer ou des conduits de fumée (tuyau de poêle et conduit de fumée) ; l'utilisation de combustibles inadaptés ; une utilisation incorrecte ; une surcharge de l'appareil ; l'usure des pièces directement exposées aux flammes (fer et chamotte) ; une manipulation inappropriée (par ex. briques de chamotte endommagées par un chargement trop brutal du combustible !) ; un entretien insuffisant ; l'utilisation de produits de nettoyage inadaptés. Le fabricant n'est pas responsable des dommages directs ou indirects causés par l'appareil. Une décoloration du corps du poêle en tôle aluminisée ne constitue pas un motif de réclamation.

Utilisation du matériau d'emballage :

Remarque :

- La porte du foyer s'ouvre un peu difficilement la première fois !
- La grille est rotative, et non coulissante !

Instructions pour l'élimination de l'emballage

Le fabricant recommande au consommateur d'éliminer les différents éléments de l'emballage comme suit :

- feuilard en acier, bande PE, carton ondulé, emballage PE : à la déchetterie
- utiliser les éléments en bois comme bois de chauffage

Instructions pour le démontage et l'élimination du poêle

En fin de vie du poêle, le fabricant recommande au consommateur de

- le démonter en le débranchant du conduit de fumée
- le remettre à la collecte de ferraille
- remettre les briques de chamotte, les briques de vermiculite et la vitrocéramique des portes en déchetterie

Coordonnées :
THORMA Výroba s.r.o.
Šávoľská cesta 1
986 01 Fiľakovo
SLOVAKIA
www.thorma.sk

CERTIFICAT DE GARANTIE

Nom et modèle du produit : POÊLE À BOIS

FLENSBURG	F 1459 E	*)
FLENSBURG II	F 1459 G	*)
FLENSBURG III	F 1459 I	*)

Numéro de série :	*)	Classe de qualité :	*)
-------------------	----	---------------------	----

Normes : DIN EN 16510-1, DIN EN 16510-2-1, EN 13384-1, EN 13384-2, DIN 18 893

Date de fabrication, cachet et signature du contrôle technique : *)

Cachet du point de vente, date d'achat, signature : *)

Le certificat de garantie n'est pas valable sans les données marquées *) !

Le produit a été réparé sous garantie :

Cachet et signature de l'atelier de réparation :

du : au :

.....

du : au :

.....

du : au :

.....

THORMA Výroba s.r.o.
Šávoľská cesta 1
986 01 Filákov
SLOVAKIA
www.thorma.sk

16.06.2025